

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 17/04/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29/04/2026**

N° 15-2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Représentés : 0

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Six, le vingt-neuf avril à 18 heures  
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 sous la présidence de M. Jean-Philippe MORESMAU, Maire,

**Présents :** MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M, CAPITAINE  
 V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, MOREAU H, ROCCO C.

Secrétaire de séance : JAUDON Laure

**Objet Indemnité de fonction du Maire et des adjoints**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au maire et aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant la proposition de M le Maire de voter des taux identiques à ceux votés lors du précédent mandat pour lui-même et les adjoints et de ne pas voter les taux maximums comme le prévoit la loi,

M le Maire propose les taux suivants calculé par rapport à l'indice brut terminal (1027) de la fonction publique :

Indemnité du Maire : 17 % (taux maximum 28.10 %) soit 698.79 €/ mois

Indemnité de fonction des 3 adjoints au Maire : 6.6 % (taux maximum 10.89 %) soit 271.30 € / mois

Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement

Soit une enveloppe globale annuelle de 18 152.28 €

Le conseil entendu l'exposé du Maire et décide d'appliquer les indemnités de fonctions telles que décrites ci-dessus.

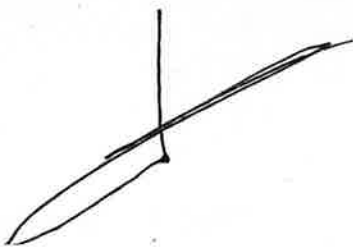
Et valide le tableau récapitulatif joint en annexe.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,**  
**MORESMAU Jean-Philippe**

**Le / La secrétaire de séance,**





**Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal**

<b>NOM PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>TAUX DE BASE VOTE EN %</b>	<b>MAJORATION (Éventuellement)</b>	<b>MONTANT TOAL EN %</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT</b>
MORESMAU Jean-Philippe	Maire	17 %			698.79 €
FONZES Olivier	1 <sup>er</sup> adjoint	6.6 %			271.30 €
HARDY Véronique	2eme adjoint	6.6 %			271.30 €
SIEGEL Robert	3eme adjoint	6.6 %			271.30 €

Fait à St Guilhem le Dt, le 29/04/2026

Le maire

